

RECYMEX sa

Recyclage des déchets inertes de construction et de démolition

P. I. Ghlin Baudour Sud - rue des Roseaux 4 - 7331 Saint-Ghislain

http://www.recymex.be - mail : info@recymex.be

Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04

TARIF RECYCLES au 1er Août 2010

Codes Internes			Codes Région	Libellés	Prix Unitaires € / T
STGH	CHAT	FARC	Wallonne		
RECYCLES BETON					
	63000	63000	170101	Scalpage béton	1,55
73001	83001	83001	170101	Granulats de débris de béton recyclés 0/31,5 mm	6,15
73002	83002	83002	170101	Granulats de débris de béton recyclés 31,5/63 mm	7,15
73003	83003	83003	170101	Granulats de débris de béton recyclés 0/63 mm	6,50
53003		63003	170101	Granulats de débris de béton recyclés 63/125 mm	7,15
RECYCLES TARMAC					
		61001	170302A	Tarmac 0/31,5 mm	5,50
		61002	170302A	Tarmac 31,5/63 mm	5,50
		61003	170302A	Tarmac 0/63 mm	5,50
RECYCLES MIXTES					
52000	62000	62000	170103	Scalpage mixte	1,55
72001		82001	170103	Granulats de débris mixtes recyclés 0/31,5 mm	4,65
72002		82002	170103	Granulats de débris mixtes recyclés 31,5/63 mm	5,15
72003	82003	82003	170103	Granulats de débris mixtes recyclés 0/63 mm	4,85
52003		62003	170103	Granulats de débris mixtes recyclés 63/125 mm	4,65
		23900	170103	Terracalco 40	4,65
		85000	190112	Sable de concassage 0/10 de mâchefers CF B F16 à CC	2,50

Vous devez vous renseigner sur la disponibilité du granulat selon le site d'exploitation

Conditions générales de ventes :

1. Tous nos prix s'entendent hors TVA à la tonne versée et/ou chargée en nos centres de recyclage.
2. Le versage de matériaux mélangés entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement.
3. Lors du passage à la bascule, le chauffeur déclare la nature de son chargement, les références de son employeur, le client pour qui il effectue le transport et le lieu de provenance et/ou de destination.
En fonction de la nature déclarée du chargement et en fonction de ce qui est constaté par le préposé de la bascule, un tarif est appliqué. La signature des bordereaux entraîne l'accord du client sur la conformité des matériaux inertes selon les textes légaux en vigueur.
Le chauffeur étant considéré comme le représentant mandaté par le client, il marque son accord en signant le bordereau de livraison qui lui est délivré. Aucune contestation ne sera admise sur la tarification appliquée.
4. En cas de non conformité du chargement, les déchets sont refusés et rechargés au frais du client sur son camion pour une somme forfaitaire de 125 Euros.
5. **Matériaux refusés au versage : terres contaminées et matériaux contaminés**
6. Toutes nos factures sont payables dans un **délai de 30 jours date de facturation.**
7. Le droit belge est applicable aux présentes et les tribunaux de Namur sont seuls compétents pour tout litige.
8. Les prix sont révisables à tout moment, sans préavis.
9. **Heures d'ouverture : SAINT-GHISLAIN du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00**
Heures d'ouverture : CHATELET/FARCIENNES du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

CENTRE DE RECYCLAGE DE SAINT-GHISLAIN : Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04 - GSM 0475/52 97 71

CENTRE DE RECYCLAGE DE CHATELET : Fax 071/38 17 12 - GSM 0473/34 04 21

ATTENTION : OUVERTURE SUR DEMANDE - ENLEVEMENT MINIMUM 500 TONNES

CENTRE DE RECYCLAGE DE FARCIENNES : Tel 071/38 47 89 - Fax 071/38 09 48 - GSM 0473/34 04 21